

LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

1. Œuvres unitaires (films documentaires ou de fiction long métrage)

1. Formulaire de présentation du projet (à télécharger sur le site www.fonsic-ci.com et à remplir).
Envoyer le lien de visionnage d'une œuvre précédente du réalisateur – au moins un court-métrage par wi-transfert à l'adresse électronique ci-dessus :
jlf.diomande@culture.gouv.ci
2. Note de synthèse du projet (objectifs, description sommaire, public visé).
3. Lettre d'intention de diffusion émanant d'une chaîne de télévision émettant au moins sur un territoire du groupe des Etats ACP ou un contrat de préachat ou de coproduction d'une télévision ou un mandat de distribution dans des Etats ACP.
4. Synopsis.
5. Scénario dialogué pour les fictions ou traitement pour les documentaires protégé par un organisme de gestion collective de droits d'auteurs.
6. Curriculum vitae de l'auteur du scénario.
7. Curriculum vitae du réalisateur.
8. Budget de production détaillé.
9. Plan de financement distinguant, d'une part, les financements acquis et prouvés et, d'autre part, les financements prévus.
10. Documents attestant des financements acquis (y compris : notifications de subventions accords de coproduction, contrats de préachat de droits de diffusion et mandats de distribution avec minimum garanti, le cas échéant).
11. Calendrier d'exécution mentionnant la date de début de tournage, la durée du tournage, la date de début de la post-production, la durée de la post-production et la date prévisionnelle de livraison du produit fini.
12. Plan de diffusion de l'œuvre.

13. Statuts de la société de production (enregistrés par l'autorité compétente du pays) et répartition de son capital social.
14. Une attestation délivrée par l'administration des impôts certifiant que la société de production est en situation fiscale régulière.
15. Un relevé d'identité bancaire au nom de la société de production.
16. Copies des contrats de cession de droits avec l'(les) auteur(s) du scénario ou du traitement indiquant expressément le montant et le mode de rémunération.
17. Copies des contrats de cession de droits avec le(s) réalisateur(s) indiquant expressément le montant et le mode de rémunération.
18. Liste des techniciens des pays ACP avec leur fonction.
19. Une autorisation de tournage avec les différents lieux ou liste des sites.
20. Autant de coproducteurs, autant de fiches d'identité.

2. Séries

1. Formulaire de présentation de projet (à télécharger en ligne sur le site du FONSIIC puis à remplir, en y plaçant un lien de visionnage d'une œuvre précédente du réalisateur – au moins un court-métrage).
2. « **Bible** » du projet (concept et, pour les projets de fiction : personnages, décors, arches dramatiques).
3. Lettre d'intention de diffusion émanant d'une chaîne de télévision émettant au moins sur un territoire du groupe des Etats ACP ou un contrat de préachat ou de coproduction d'une télévision ou un mandat de distribution dans des Etats ACP.
4. Synopsis des 6 premiers épisodes (ou de la totalité des épisodes pour les séries de moins de 6 épisodes.)
5. Scénarios dialogués de **deux épisodes** pour les séries de 52 minutes ou plus, **trois épisodes** pour celles de 26 minutes ou plus et **quatre épisodes** pour celles de moins de 26 minutes protégé par un organisme de gestion collective de droits d'auteurs.
6. Curriculum vitae du (des) réalisateur(s).
7. Curriculum vitae du (des) scénariste(s).
8. Budget de production détaillé.
9. Plan de financement distinguant, d'une part, les financements acquis et, d'autre part, les financements prévus.
10. Documents attestant des financements acquis (y compris : notifications de subventions, accords de coproduction, contrats de préachat de droits de diffusion et mandats de distribution avec minimum garanti le cas échéant).
11. Calendrier d'exécution mentionnant la date de début de tournage, la durée du tournage, la date de début de la post-production, la durée de la post-production et la date prévisionnelle de livraison du produit fini.
12. Plan de diffusion et de circulation de l'œuvre.
13. Statuts de la structure de production (enregistrés par l'autorité compétente du pays) et répartition de son capital social ;

14. Une attestation délivrée par l'administration des impôts certifiant que la société de production est en situation fiscale régulière.
15. Un relevé d'identité bancaire au nom de la société de production.
16. Copies des contrats de cession de droits avec l'(les) auteur(s) du scénario ou du traitement indiquant expressément le montant et le mode de rémunération
17. Copies des contrats de cession de droits avec le(s) réalisateur(s) indiquant expressément le montant et le mode de rémunération
18. Liste des techniciens du Sud avec leur fonction.
19. Une autorisation de tournage avec les différents lieux ou liste des sites.
20. Autant de coproducteurs, autant de fiches d'identité.